

NON à l'initiative populaire «200 francs, ça suffit !».

L'initiative veut réduire la redevance en faveur de la SSR de 335 à 200 francs et exonérer totalement les entreprises de l'obligation de payer. En ces temps de montée de l'idéologie d'extrême-droite, il est nécessaire de protéger un service public de l'audiovisuel fort garantissant une information fiable.

À cet égard, la baisse d'ores et déjà actée de la redevance à 300 francs par an pour les ménages est un mauvais signal. En effet, elle ouvre la porte à une aggravation de la concentration de l'information entre des grands groupes privés. Or, l'objectif de rentabilité qui les guide induit des rédactions centralisées et donc moins de diversité de sujets ainsi qu'une couverture réduite pour les régions périphériques – dont le Jura. Un « OUI » à cette initiative l'anéantirait.

En outre, une SSR plus faible signifiera une information de moins bonne qualité de sa part, avec des effectifs réduits et des journalistes pressurisés dont la qualité du travail sera affaiblie. Surtout, cela renforcera encore plus le pouvoir médiatique de l'extrême-droite. L'exemple de nos voisins français en est une démonstration éclatante.

Enfin, refuser d'affaiblir la SSR ne signifie pas qu'elle est exempte de tout reproche. Ainsi, la couverture scandaleuse du génocide à Gaza montre qu'elle n'est pas immunisée d'un journalisme de préfecture – se contentant parfois de reprendre systématiquement le point de vue d'autorités officielles sans les problématiser. Néanmoins, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : la SSR est un bien commun critiquable mais qui garantit une information indépendante de pouvoirs privés et une couverture décentralisée.

Pour ces raisons, CS-POP appelle à rejeter l'initiative « 200 francs ça suffit ».

CS-POP et Gauche en Mouvement Delémont